


<b>Enjeux CT ENS AA</b>	Contrer les Espèces Exotiques Envahissantes faune et flore
<b>Thème</b>	
<b>Maître d'ouvrage porteur</b>	Commune de Saint Cergues
<b>Comité de suivi de la fiche</b>	Porteur et Annemasse-Agglo
<b>Titre de l'action</b>	PG 4.2 - Plantation d'espèces concurrentes à la Renouée du Japon sur 5 sites de la commune actuellement suivis
<b>Priorité</b>	2

Localisation	Secteur
<p>5 sites traités par la commune par un prestataire spécialisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Route de Draillant,</li> <li>- Route des Prés Courbes,</li> <li>- Route des champs de Bey,</li> <li>- Parcelle à côté du cimetière,</li> <li>- Route de la Cave aux Fées</li> </ul>	 <p>Figure 1 : source SIG d'Annemasse Agglo</p>

Contexte
<p>Annemasse Agglo est un territoire touché comme beaucoup d'autres par l'expansion des espèces exotiques envahissantes. La dynamique très active du renouvellement urbain et de l'aménagement du territoire ont par ailleurs facilité leur expansion par les mouvements de terre et le trafic routier des axes transrégionaux traversant le territoire.</p> <p>Différentes espèces sont apparues avec notamment la Renouée du Japon qui prolifère particulièrement.</p> <p>La fiche PG5 vise à former et organiser des « sentinelles » publiques du territoire.</p> <p>Le site du Plateau de Loex, porté par les communes de Bonne et Nangy, verra la réalisation de chantiers vitrine en termes de lutte contre les EEE. (cf. contrat de site).</p> <p>La commune de Saint-Cergues lutte contre l'expansion de la Renouée du Japon depuis plusieurs années et accompagnée d'un prestataire spécialisé, suit 5 sites en particulier.</p>

Objectifs de l'action
<p>Les techniques de suivi ayant déjà été mises en place, la commune souhaite garantir la non expansion de ces sites par la plantation d'espèces concurrentes comme le saule sur ces 4 sites.</p>

Contenu de l'action
<p>La commune de Saint-Cergues sera accompagnée d'un prestataire spécialisé qui identifiera pour chacun de ces sites les espèces concurrentes les plus appropriées. Le prestataire se chargera de la mise en concurrence des travaux à réaliser et de leurs suivis.</p> <p>La mise en place d'arbres en bosquets ou haies sera réalisée ainsi sur ces 4 sites.</p>

<b>Faisabilité</b>	
<i>Technique et organisationnelle</i>	L'accompagnement de la commune par un prestataire garantit la bonne réussite des travaux et de l'objectif de lutte poursuivi.
<i>Juridique et financier</i>	
<i>Foncier</i>	Foncier actuellement maîtrisé par la commune puisqu'un suivi est déjà en place

<b>Chiffrage de l'action</b>			
<i>Détail de chaque étape</i>	<i>Chiffrage €TTC</i>	<i>Maître de l'Ouvrage</i>	<i>Taux de subvention CD74</i>
Diagnostic par un prestataire des espèces concurrentes à mettre en place, mise en concurrence des travaux et suivi	2 640€	Commune de Saint-Cergues	60%
Plantations d'espèces concurrentes sur les 5 sites	14 400€		
Suivi de la régression des EEE sur ces 5 sites	1 980€		
<b>TOTAL</b>	<b>19 020€</b>		

<b>Calendrier / Phasage</b>				
2020	2021	2022	2023	2024
	Diagnostic et travaux	Suivi	Suivi	Suivi

<b>Indicateurs</b>	
Nombre de sites traités	
Nombre de m2 plantés avec espèces concurrentes	
Nombre de m2 avec recul de la renouée	